

## Le PLUi obtient un avis favorable

Réuni le 16 février sous la présidence du maire Philippe Dambrine, le conseil municipal de Monteaux, a abordé les points suivants :

**PLUi.** Le conseil émet un avis favorable sur le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), arrêté le 25 novembre par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Blois.

**Travail.** Décision prise de mise en place du temps de travail (régularisation) et d'adopter les modalités de mise en œuvre de la durée annuelle légale de travail, les garanties minimales de l'organisation du travail, et les modalités de réalisation de la journée de solidarité.

**Finances.** Le conseil vote à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissements dans la

limite d'un montant maximal de 95.942 €. Il approuve également la rectification relative à la création du budget annexe, en vue de l'ouverture après travaux d'une alimentation générale multiservice et dit que ce budget annexe sera assujéti à la TVA.

**Prix qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.** Il donne acte de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2020 du Prix en précisant que : ce rapport ainsi que la note liminaire visée aux articles D. 2224-1 à D. 2224-4 du Code général des collectivités territoriales, seront mis à la disposition du public sur place en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le conseil municipal. Le public sera avisé par

le maire de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage.

**Santé.** Le conseil soutient la démarche initiée par la Région et le CESER, par de nombreux parlementaires, présidents de département, de Métropoles, d'agglomération comme des maires des grandes villes pour accroître le nombre de médecins formés en Région dont de nombreux territoires ont besoin. Ainsi, le maire a signé l'appel adressé au premier ministre.

**Voirie.** Refus de la modification du chemin du Riot pour permettre à un riverain un accès à sa parcelle 898, celui-ci pouvant créer un chemin d'accès depuis sa parcelle 900 donnant sur la RD65.